



DECLARATION DU CONGRES DE L'UEFA CONCERNANT LA FORMATION LOCALE DES JOUEURS

1. La formation et le développement des jeunes joueurs sont d'une extrême importance pour l'avenir du football. Chaque club de football dans chaque association nationale doit être impliqué dans ce processus.
2. Les clubs de football jouent un important rôle social et éducatif dans leur communauté locale, leur région et leur pays. Dans ce contexte, la formation de talents locaux n'est pas seulement bénéfique au football en tant que sport, mais également à la société dans son ensemble.
3. L'UEFA reconnaît l'importance de l'argent dans le football d'aujourd'hui. Mais le football ne doit pas se résumer à une compétition financière. Il doit avant tout être une compétition sportive. Cette composante sportive signifie que chaque club doit accepter des responsabilités en matière de formation, et pas seulement compter sur l'achat de joueurs formés par d'autres clubs.
4. La formation doit être encouragée dans toutes les associations nationales membres de l'UEFA. Elle apportera un réservoir de talents dans chaque pays européen et contribuera également à renforcer les équipes nationales et la compétition entre elles.
5. Pour toutes ces raisons, le 2 février 2005, le Comité exécutif de l'UEFA a adopté une règle qui, à partir de la saison 2006/07, exigera que les clubs participant aux compétitions interclubs de l'UEFA aient un nombre minimum de joueurs formés localement dans l'effectif de leur équipe.
6. En qualité de présidents des 52 associations membres de l'UEFA, nous saisissons l'occasion du Congrès pour approuver cette nouvelle règle ainsi que les principes sportifs qui la sous-tendent.